

GRADES TECHNIQUES & CERTIFICATIONS



➤ Système de grades officiel de la Jiseidô Kenkyukai

En pratiquant la méthode Jiseidô, chacun peut prendre conscience du niveau qu'il doit atteindre. Les grades sont importants dans la mesure où ils permettent à un pratiquant de mesurer sa progression dans le temps.

En Jisei Karaté-dô, il y a 10 « Kyu » (= *classe, rang inférieur*) & 10 « Dan » (= *niveau, degré dans la ceinture noire*).

Pour chaque grade, un champ d'étude technique a été fixé ainsi que le degré d'approfondissement attendu. Le programme pédagogique officiel présenté sur notre site web décrit précisément les épreuves, les critères de jugement pour chaque niveau, et le barème des exercices.

➤ Niveaux d'enseignement & certifications

Il existe 6 titres attribués sur des critères pédagogiques et d'implication dans l'Académie.

✓ **JOSHU : Assistant**

Un assistant, peut diriger ponctuellement des cours que son professeur a structurés. Il n'est pas apte à organiser et constituer le contenu d'un enseignement d'une manière autonome.

Niveau technique minimum requis : 1° Dan

✓ **JO-KÔSHI : Professeur**

Un enseignant qui a obtenu ce titre est reconnu pour ses capacités pédagogiques et son autonomie d'enseignement et il peut organiser ses propres cours en s'appuyant sur les manuels et DVD.

Attribution de grades : un professeur est autorisé à délivrer les grades jusqu'à 1^{er} kyu.

Niveau technique minimum requis : 2° Dan

✓ **KYÔSHI : Expert**

Il s'agit d'un professeur qui a acquis l'expérience de l'enseignement. Sa progression technique et son implication dans la méthode de l'Académie ne font aucun doute.

Niveau technique minimum requis : 4° Dan

✓ **JO-KYÔJU : Maître**

Un maître est un représentant de l'Académie. Il est apte à représenter la méthode à l'extérieur de son dojo aussi bien dans le discours qu'en pratique. Le titre de maître implique un engagement fort et durable pour valoriser, faire connaître et reconnaître la méthode à l'extérieur.

L'obtention du titre de maître est un engagement ferme de l'enseignant vis-à-vis de la méthode. Le maître s'engage à diriger régulièrement des stages pour promouvoir la pratique.

Niveau technique minimum requis : 6° Dan

✓ **HANSHI : Maître confirmé**

Ce titre ne peut être obtenu qu'après plusieurs années d'exercice actif en tant que maître ayant formé plusieurs experts.

Niveau technique minimum requis : 7° Dan

✓ **SHIHAN : Grand Maître de l'Ecole**

Niveau technique minimum requis : 8° Dan

国際時津流アカデミー

